

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01305 Numéro SIREN : 890 794 811 Nom ou dénomination : MCGD
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2022 sous le numéro de dépôt 3114

①

BILAN - ACTIF

DGFP N° 2050-SD 2021

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

- 9 MAI 2022

Désignation de l'entreprise		MCGD										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		75, rue Gambetta															
SIRET		8	9	0	7	9	4	8	1	1	0	0	0	1	2		
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent *		2											
												Exercice N clos le					
												31 12 2021					
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé												TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC												
		Frais de développement *	CX		CQ												
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG												
		Fonds commercial (1)	AH	125 707	AI		125 707										
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	59 293	AK		59 293										
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM												
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO												
		Constructions	AP		AQ												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 609	AS		10 609										
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 914	AU		2 914										
		Immobilisations en cours	AV		AW												
		Avances et acomptes	AX		AY	0											
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT												
		Autres participations	CU		CV												
		Créances rattachées à des participations	BB		BC												
		Autres titres immobilisés	BD		BE												
		Prêts	BF		BG												
		Autres immobilisations financières *	BH	1 215	BI		1 215										
TOTAL (II)		BJ	199 738	BK		199 738											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM												
		En cours de production de biens	BN		BO												
		En cours de production de services	BP		BQ												
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS												
		Marchandises	BT	31 832	BU		31 832										
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW												
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY												
		Autres créances (3)	BZ	8 555	CA		8 555										
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC												
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE												
		Disponibilités	CF	13 562	CG		13 562										
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI												
TOTAL (III)		CJ	53 949	CK		53 949											
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW															
Primes de remboursement des obligations (V)		CM															
Écarts de conversion actif * (VI)		CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	253 687	1A		253 687											
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR												
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		MCGD		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écart de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	- 31 173	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	31 764	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 591	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	160 091	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	- 200
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	37 125	
	Dettes fiscales et sociales			DY	7 752	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	47 328	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	252 096		
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	253 687		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	252 096
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MCGD				Exercice N		Néant ☐ *		
		France		Exportations et intracommunautaires		TOTAL				
		FA		FB		FC				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *									
	Production vendue	FD	410 033	FE		FF	410 033			
	{ Biens *					FI				
	{ Services *	FG		FH		FL	410 033			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	410 033	FK		FM				
	Production stockée *					FN				
	Production immobilisée *					FO				
	Subventions d'exploitation					FP				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ	1 569			
	Autres produits (1) (11)					FR	411 603			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	263 195			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	- 1 520			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	49 291			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	426			
	Salaires et traitements *					FY	63 365			
	Charges sociales (10)					FZ	2 713			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *		GA					
			- dotations aux provisions		GB					
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC					
			Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)					GE	1 356			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	378 827		
							GG	32 776		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 386			
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	3 386			
						GV	- 3 386			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										
						GW	29 390			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

69

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MCGD		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 500
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 022
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 022
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	2 478
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	104
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	415 103
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	383 339
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	31 764
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)			A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6	
	Facultatifs		A6	Obligatoires	A9
	dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

09

Désignation de l'entreprise		MCGD				Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations				
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à la réévaluation de l'exercice		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	185 000	KE	KF	
	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM		KN	KO	
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions (dont composants M2)		KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)		KS		KT	KU	10 609	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD	2 914
Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN		LO	LP	13 523	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	185 100	ØH	ØJ	14 638	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		ØG		ØM	ØT		
	Autres participations		ØU		ØV	ØW		
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	100	1U	1V	1 115	
	TOTAL IV		LQ	100	LR	LS	1 115	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	185 100	ØH	ØJ	14 638	
	INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	
		Terrains			IP		LX	
		Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	
Sur sol d'autrui				IR		MD		
Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			IT		MJ		10 609	
Autres immobilisations corporelles		Installations gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		
		Matériel de transport		IV		MP		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV			
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			
	Avances et acomptes		NC		ND			
	TOTAL III		IY		NG			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		199 738	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		I2		ØU		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		1 215	
	TOTAL IV		I3		NJ		1 215	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		199 738	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

m

Désignation de l'entreprise		MCGD						Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		MCGD						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

41

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MCGD				Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	1 215	UV	1 215	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 622		7 622				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	934		934					
	Charges constatées d'avance	VS								
TOTAUX		VT	9 770	VU	9 770	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		
				1		2		3		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
	à plus d'1 an à l'origine	VH	160 091		160 091					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	200		200					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	37 125		37 125					
Personnel et comptes rattachés		8C	2 727		2 727					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 851		4 851					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	104		104					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	70		70					
	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI	47 328		47 328					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX		VY	252 496	VZ	252 496					
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ								
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CU

Désignation de l'entreprise		MCGD		Néant ☐		Exercice clos le		31/12/2021	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET					
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal								WB	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WE	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD					XE		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF					WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))				RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI					XX		
Amendes et pénalités		WJ					XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)								I7	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées		Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %				I8	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
								WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^{bis} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I		WR	
								31 868	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
								WH	
								WP	
								WW	
								XB	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
		Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation		Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
		Majoration d'amortissement *						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		ZFU - TE (art. 44 octies et octies A)	QV	S.I.L.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)		XI	31 868
				{		Déficit (II moins I)		XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		31 868		XO	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MCGD		Néant ☐ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	31 173		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5			
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6			
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges *							
			8X		8Y		
			8Z		9A		
			9B		9C		
Provisions pour dépréciation *							
			9D		9E		
			9F		9G		
			9H		9J		
Charges à payer							
			9K		9L		
			9M		9N		
			9P		9R		
			9S		9T		
			YN		YO		
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				
			à reporter au tableau n° 2058-A-SD :				
			ligne WI		ligne WU		
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

10

Désignation de l'entreprise		MCGD										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	- 31 173		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	- 31 173						
TOTAL I		ØF	- 31 173		(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	- 31 173					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	5 211		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		)	XQ	25 505			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	1 465		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage									YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		)	ST	17 110			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	49 291			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE									YW		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		)	9Z	426		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	426		
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	31 483		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	30 277		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *									ØB	45 145		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

01

Désignation de l'entreprise		MCGD				Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

11

Désignation de l'entreprise	MCGD	Néant ☐ *			
<table border="1"> <tr> <td> ● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR </td> <td> Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %⁽¹⁾ ou de 12,8 %⁽²⁾ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI)⁽³⁾ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI)⁽⁴⁾ </td> <td></td> </tr> </table>			● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %⁽¹⁾ ou de 12,8 %⁽²⁾ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI)⁽³⁾ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI)⁽⁴⁾	
● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %⁽¹⁾ ou de 12,8 %⁽²⁾ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI)⁽³⁾ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI)⁽⁴⁾				

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col. J= S+D+F-G-H)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I à <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I à <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CH

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		MCGD				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④		⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		MCGD		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01.01.2021	/	et clos le	31.12.2021	/
				Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	2
- Dont apprentis				YF	
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	410 033
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	410 033
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	1 569
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	1 569
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	263 195
Variation négative des stocks				OQ	1 520
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	23 786
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	20 834
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	426
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	1 356
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	311 118
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	100 485
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	100 485
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	410 033
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				EY	14
Période de référence				HX	
Date de cessation				HR	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

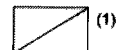
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N° 2059-F-SD 2020

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	1	N° SIRET	8	9	0	7	9	4	8	1	1	0	0	0	1	2																		
Dénomination de l'entreprise	MCGD																																								
Adresse (voie)	75, rue Gambetta																																								
Code postal	64500																																								
										Ville SAINT-JEAN DE LUZ																															
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE										P1	0										NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										P3	0									
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE										P2	0										NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										P4	0									

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique																										
Dénomination																										
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions				
Adresse	N°										Voie															
Code postal											Commune										Pays					
Forme juridique																										
Dénomination																										
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions				
Adresse	N°										Voie															
Code postal											Commune										Pays					

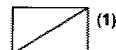
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)											Nom patronymique	Dian-Flon										Prénom(s)	Claire														
Nom marital	Deguelde										% de détention	92										Nb de parts ou actions	50														
Naissance :	Date											N° Département	233										Commune	720										Pays			
Adresse :	N°											Voie	319 RUE ERNEST FOURNEAU										368														
Code postal	64 310										Commune	ASCAIN										547										Pays	FR				
																							760														
Titre (2)											Nom patronymique											Prénom(s)	Maxime														
Nom marital	de Seneville										% de détention	92										Nb de parts ou actions	50														
Naissance :	Date											N° Département	233										Commune	720										Pays			
Adresse :	N°											Voie	RUE										368														
Code postal	64 500										Commune	SAINT JEAN DE LUZ										547										Pays	FR				
																							760														
Titre (2)											Nom patronymique											Prénom(s)															
Nom marital											% de détention											Nb de parts ou actions															
Naissance :	Date											N° Département											Commune											Pays			
Adresse :	N°											Voie																									
Code postal											Commune																					Pays					
Titre (2)											Nom patronymique											Prénom(s)															
Nom marital											% de détention											Nb de parts ou actions															
Naissance :	Date											N° Département											Commune											Pays			
Adresse :	N°											Voie																									
Code postal											Commune																					Pays					

CM

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	1	N° SIRET	8	9	0	7	9	4	8	1	1	0	0	0	1	2	
Dénomination de l'entreprise	MCGD																							
Adresse (voie)	75, rue Gambetta																							
Code postal						64500					Ville	SAINT-JEAN DE LUZ												
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :										P5		0												

Forme juridique											Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°						Voie																	
Code postal						Commune											Pays							

Forme juridique											Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°						Voie																	
Code postal						Commune											Pays							

Forme juridique											Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°						Voie																	
Code postal						Commune											Pays							

Forme juridique											Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°						Voie																	
Code postal						Commune											Pays							

Forme juridique											Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°						Voie																	
Code postal						Commune											Pays							

Forme juridique											Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°						Voie																	
Code postal						Commune											Pays							

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01.01.2021		et clos le		31.12.2021		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre									
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 200-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société:						Adresse du siège social:			
MCGD						75, rue Gambetta 64500 SAINT-JEAN DE LUZ			
SIRET		8 9 0 7 9 4 8 1 1 0 0 0 1 2				Mél : gdian@flower.fr			
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
SIRET									
B ACTIVITÉ									
Activités exercées		COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE ET COMMERCE DE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 %		Bénéfice imposable à 28%		Déficit			
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values									
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs			
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies							
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)									
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre									
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée									
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe									
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé		ZEFYR	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr									
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:					Nom et adresse du conseil:				
Tél:					Tél:				
CGA/OMGA					Visur conventionné (Cocher la case correspondante)				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visur conventionné :					Identité du déclarant:				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visur conventionné					Date: 23.02.2022 Lieu: SAINT-JEAN DE LUZ				
Examen de conformité fiscale (ECF)					Qualité et nom du signataire: Guillaume Dian-Flon DIANFLON				
prestataire :					Signature :				

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

MCGD

SAS au capital de 1 000 € (mille euros)

dont le siège social se situe : 75, rue Gambetta

inscrite au RCS de Bayonne sous le numéro 890794811

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 01/03/2022 à Saint Jean de luz.

L'assemblée est présidée par Claire Dian-Flon, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

- Claire Dian-Flon, détenant 500 part(s) sociale(s)

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

Les comptes annuels

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

Lecture du rapport spécial du Président

Lecture est donnée du rapport du Président, et le cas échéant du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Ordre du jour

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
- l'affectation du résultat de l'exercice

Résolution 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels de la société tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 - Affectation des résultats

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 31 763,72 € (trente et un mille sept cent soixante-trois virgule soixante-douze euros). Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Il a été décidé de reporté 31 763.72 euros dans le compte report à nouveau.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Les présents Commissaires aux comptes sont désignés conformément aux Statuts, et en fonction de la durée donnée dans les Statuts.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Etienne, le 01/03/22 en 4 exemplaires.

